

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMIME - HORAIRES		<u> </u>
Parution du règlement	02/09/2024	
Ouverture des engagements	02/09/2024	
Clôture des engagements	28/10/2024	
Parution du carnet d'itinéraire	02/11/2024	Ecurie St Hélier
	de 09h00 à 19h00	Espace Campion
	03/11/2024	297 rue Louis Pasteur
	de 09h00 à 12h00	27210 Beuzeville
	08/11/2024	
	de 09h00 à 12h30	
Dates et heures des reconnaissances	02/11/2024	
	de 09h00 à 19h00	
	03/11/2024	
	de 09h00 à 19h00	
	08/11/2024	
	de 09h00 à 19h00	
Vérifications administratives	08/11/2024	Mairie
	de 15h45 à 20h00	Place du Général de Gaulle
		27210 Beuzeville
Vérifications administratives	09/11/2024	Ecole élém. Pierre Mendès France
	de 07h30 à 08h30	62 rue Pierre Mendès France
		27210 Beuzeville
Vérifications techniques	08/11/2024	Place de la République
	de 16h30 à 20h15	27210 Beuzeville
	09/11/2024	
	de 07h45 à 08h45	
Heure de mise en place du parc de	08/11/2024	Ecole élém. Pierre Mendès France
départ	à 16h30	62 rue Pierre Mendès France
		27210 Beuzeville
1ère réunion des Commissaires Sportifs	08/11/2024	Ecole élém. Pierre Mendès France
	à 19h00	62 rue Pierre Mendès France
		27210 Beuzeville
Tableau d'affichage physique		Ecole élém. Pierre Mendès France
		62 rue Pierre Mendès France
		27210 Beuzeville

Tableau d'affichage dématérialisé		Liens et QR Code en annexe n°1
Publication des équipages admis au	09/11/2024	
départ	à 09h15	
Publication des heures et ordres de	09/11/2024	
départ de l'étape 1	à 09h15	
Briefing de la Direction de course	09/11/2024	Ecole élém. Pierre Mendès France
	à 09h15	62 rue Pierre Mendès France
		27210 Beuzeville
1 ^{ère} Etape : Départ	09/11/2024	
	à 10h00 (1 ^{er} VH)	
1 ^{ère} Etape : Arrivée	09/11/2024	
	à partir de 19h28	
	(1 ^{er} VH)	
Publication des résultats partiels	09/11/2024	
	30 min après l'arrivée	
	du dernier concurrent	
Publication des heures et ordres de	09/11/2024	
départ de l'étape 2	à 22h00	
2 ^{ème} Etape : Départ	10/11/2024	
	à 09h00 (1 ^{er} VH)	
2 ^{ème} Etape : Arrivée	10/11/2024	
	à partir de 14h07	
	(1 ^{er} VH)	
Vérification finale		Parking Quai Gallien
		14600 Honfleur
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats du rallye	10/11/2024	
	30 min après l'arrivée	
	du dernier concurrent	
Remise des prix		Parking Quai Gallien
		14600 Honfleur
Direct moderne		https://rallygt.net/rnnm2024/

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Normandie organise le 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 607 en date du 19/09/2024

Comité d'Organisation

Président :	Alain DANIERE
Membres:	Ecurie Saint Hélier
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Espace Campion – 297 rue Louis Pasteur 27210 Beuzeville
Téléphone :	
Permanence du Rallye :	
Jusqu'au 08/11/2024 12h30 :	Espace Campion – 297 rue Louis Pasteur 27210 Beuzeville
Pendant l'épreuve : Ecole élém. Pierre Me	ndès France – 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

1.1P. OFFICIELS		
Collège des Commissaires Sportifs		
Président	F. MAWDSLEY	
Commissaires Sportifs	A. LARUE	Licence n°19109
	S. CHAMPROBERT	Licence n°18483
<u>PC COURSE</u>		
Directeur de Course	JC. LEFORESTIER	Licence n°1756
Adjoints à la Direction de course	F. JARDIN	Licence n°20414
	L. VARANGLE	Licence n°36384
	A. OVIEVE	Licence n°196080
Directeur de Course Rallye 2	J. LE GALL	Licence n°9383
<u>Commissaires Techniques</u>		
Commissaire Technique responsable	J. SALENNE	Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	JM. DESSE	Licence n°5538
	C. OLLIVIER	Licence n°16353
	W. BLOT	Licence n°236179
	D. THUILLIER	Licence n°17953
Commissaire Technique Rallye 2	F. BALLENGHIEN	Licence n°5641
<u>Epreuves-spéciales</u>		
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	C. ROJ	Licence n°142485
	JM. GUEGAN	Licence n°8072
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	H. LARUE	Licence n°38286
	P. MARTIN	Licence n°2787
Chronométreurs	L. HENNEBOIS	Licence n°205961
	J. MAWDSLEY	Licence n°15063
	S. COUEDON	Licence n°123698
	C. COUEDON	Licence n°228506
Chronométreurs stagiaires	M. LETELLIER	Licence n°171073
	F. CRESPIN	Licence n°137108
Fonctions diverses		
DC Voiture Tricolore	M. CARTERON	Licence n°8442
DC Voiture Damier	F. GROUD	Licence n°8035
DC délégué aux parcs	D. DENIS	Licence n°132362
DC stagiaire délégué aux Parcs	J. FOURRIER	Licence n°4913
Juge de fait	F. LEVAVASSEUR	Licence n°5849

Chargés des relations avec les concurrents	M. MAWDSLEY	Licence n°11115
	C. CHRISTEL	Licence n°9367
Médecin chef	C. PIPON	Licence n°335879
Chargé des relations avec la presse	G. BESNARD	Licence n°202152
Classement	R. VOISIN	Licence n°211834
Speaker	G. VALLOT	Licence n°40101
	I HALIGUEI	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur compte pour :

Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 3

Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des engagés sera régulièrement mise à jour sur le site www.ecuriesainthelier.fr

De même, les convocations aux vérifications administratives seront publiées sur le site www.ecuriesainthelier.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date de clôture des engagements (voir paragraphe « Programme/Horaires »).

RallyGT	Contact : Raphaël VOISIN
19 rue Hamelin	Mail: rvoisin@rallygt.fr
27700 Les Andelys	Téléphone : 06.51.77.61.54

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- sans la publicité facultative des organisateurs :930 €

Une remise de 40 € sera appliquée, par membre de l'Ecurie Saint-Hélier (liste des membres arrêtée au 01/10/2024), participant au 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue des vérifications administratives.

Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait, si déclaré au minimum 48h avant lé début des vérifications administratives.

Les droits d'engagement seront conservés par l'organisateur en cas de non présentation aux vérifications sans prévenir.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée :

......Zone Artisanale - 46^{ème} avenue Royal Marine Commando 27210 Beuzeville Cour de Communauté de Communes - 46^{ème} avenue Royal Marine Commando 27210 Beuzeville

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur représente un parcours de 275,570 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109,350 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 d'une longueur de 13,650 km

ES 2/4/6 d'une longueur de 12,400 km

ES 7/9 d'une longueur de 8,400 km

ES 8/10 d'une longueur de 7,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°3 "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiqués au paragraphe « Programme / Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les primes seront distribuées suivant le tableau ci-après :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Général	450 €	300 €	200 €	150 €
Classe jusqu'à 3 partants	230 €			
Classe jusqu'à 5 partants	465 €			
Classe jusqu'à 10 partants	465 €	120 €		
Classe au-delà de 10 partants	465 €	250 €	120 €	
Féminines (pilote et copilote féminines) Jusqu'à 2 partantes	200 €			
Féminines (pilote et copilote féminines) Au-delà de 2 partantes	300 €	150 €		



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 3ème Rallye National VHC de Beuzeville Honfleur

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Normandie organise le 3^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville Honfleur en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 67 en date du 19/09/2024.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier moderne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre ler des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président	F. MAWDSLEY	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	A. LARUE	Licence n°19109
	S. CHAMPROBERT	Licence n°18483
<u>PC COURSE</u>		
Directeur de Course VHC	J. LEGALL	Licence n°9383
<u>Commissaires Techniques</u>		
Commissaire Technique VHC responsable	F. BALLENGHIEN	Licence n°5641
Fonctions diverses		
Chargés des relations avec les concurrents	C. CHRISTEL	Licence n°9367
Médecin chef	C. PIPON	Licence n°335879

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville Honfleur compte pour :

Coupe de France des Rallyes VHC 2025

Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville Honfleur doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 28/10/2024

RallyGT	Contact : Raphaël VOISIN
19 rue Hamelin	Mail: rvoisin@rallygt.fr
27700 Les Andelys	Téléphone : 06.51.77.61.54

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 120, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir règlement particulier moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

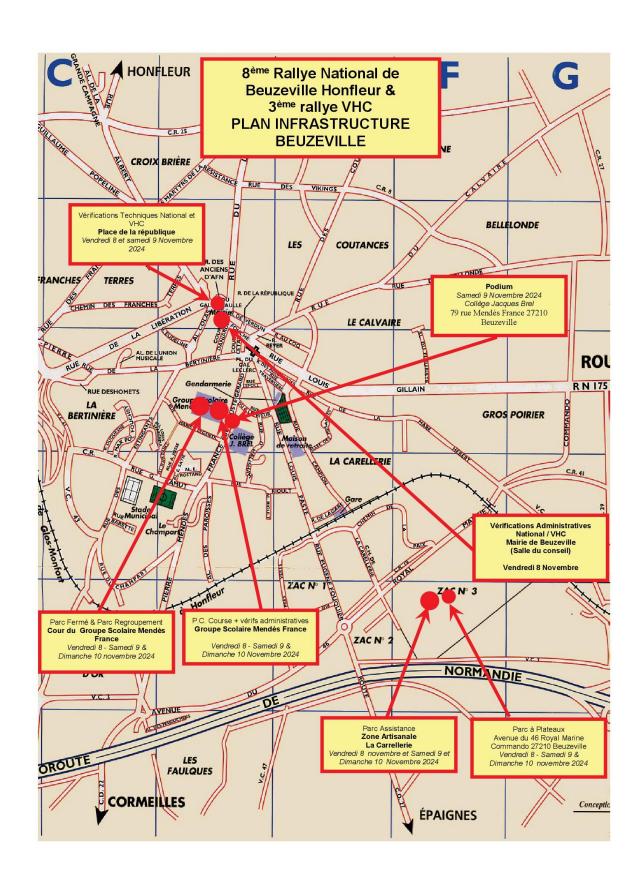
Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

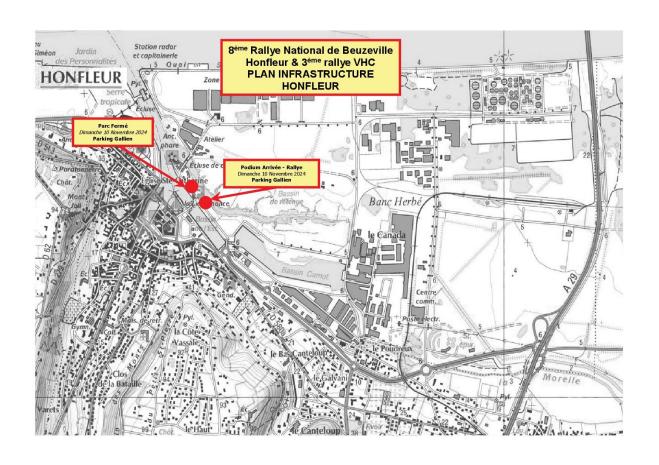
Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque équipage classé recevra une coupe.

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
Tableau d'affichage	Tableau d'affichage
https://drive.google.com/drive/folders/19i8taNg5 RryTg1xssWHIIIHxh2WslS1f?usp=sharing	https://drive.google.com/drive/folders/19i8taNg5 RryTg1xssWHIllHxh2WslS1f?usp=sharing
Direct	Direct
https://rallygt.net/rnnm2024/	https://rallygt.net/rnnmvh2024/



ANNEXE n°2 – PLAN ET INFRASTRUCTURES (suite)



ANNEXE n°3 – TIMING HORAIRE ETAPE 1

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent VHC.

	ETAPE 1 – SAMEDI 09 NOVEMBRE 2024					
	SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				10h00	
CH 0A	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h05	10h05	
CH 0B	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h25	10h30	
CH 1	AVANT ES 1	15,360		00h25	10h55	
	ES 1		13,650	00h03	10h58	
CH 2	AVANT ES 2	7,880		00h25	11h23	
	ES 2		12,400	00h03	11h26	
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	8,930		00h35	12h01	
	SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h30	13h31	
CH 2C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h05	13h36	
CH 2D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h35	14h11	
CH 3	AVANT ES 3	15,360		00h25	14h36	
	ES 3		13,650	00h03	14h39	
CH 4	AVANT ES 4	7,880		00h25	15h04	
	ES 4		12,400	00h03	15h07	
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	8,930		00h35	15h42	
	SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h30	17h12	
CH 4C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h05	17h17	
CH 4D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	17h57	
CH 5	AVANT ES 5	15,360		00h25	18h22	
	ES 5		13,650	00h03	18h25	
CH 6	AVANT ES 6	7,880		00h25	18h50	
	ES 6		12,400	00h03	18h53	
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FIN D'ETAPE	8,930		00h35	19h28	

[⇒] Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A

ANNEXE n°3 – TIMING HORAIRE ETAPE 2

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent VHC.

	ETAPE 2 – DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2024					
	SECTION 4					
CH 6B	SORTIE DE PARC FERME				09h00	
CH 6C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h05	09h05	
CH 6D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	09h45	
CH 7	AVANT ES 7	1,060		00h05	09h50	
	ES 7		8,400	00h03	09h53	
CH 8	AVANT ES 8	14,100		00h30	10h23	
	ES 8		7,200	00h03	10h26	
CH 8A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	0,650		00h15	10h41	
	SECTION 5					
CH 8B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h20	12h01	
CH 8C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	20,440		00h30	12h31	
CH 8D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	13h11	
CH 9	AVANT ES 9	1,060		00h05	13h16	
	ES 9		8,400	00h03	13h19	
CH 10	AVANT ES 10	14,100		00h30	13h49	
	ES 10		7,200	00h03	13h52	
CH 10A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	11,100		00h15	14h07	

[⇒] Pas de pénalités pour pointage en avance au CH10A